



INSTITUT MUNICIPAL

9, rue du Musée
(Place Saint-Éloi)
49100 Angers

☎ 02 41 05 38 80

institut.municipal@ville.angers.fr
www.angers.fr/institutmunicipal

Horaires d'ouverture de l'accueil (période de septembre à mai)

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 20 h
le samedi de 9 h à 12 h

et l'été, ouverture de l'accueil (juin / juillet)

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 30
(fermé le samedi) (fermé en août)

@institutangers



Conception et impression : imprimerie Angers Loire Métropole - Ville d'Angers



ALLEMAND



Saison 2019/2020

Séances publiques gratuites

sans inscription

Niveaux proposés:

Elémentaire: A1 découverte en 2 ans (partie 1 & 2)

À l'Institut municipal



Vers (A1) : découverte groupe 1

> Cours les jeudis de 18 h 30 à 20 h

> du 19/09/2019 au 28/05/2020

> Enseignés par **Mme Hellmann**

> **Prérequis : Aucun**

Livre conseillé pour suivre le cours : Studio 21 niveau A1, Gesamtband edition « Cornelsen Verlag » ISBN 9783065205269

Vers (A1) : découverte groupe 2

> Cours les mardis de 18h30 à 20h

> du 17/09/2019 au 26/05/2020

> Enseignés par **Mme Xypas**

> **Prérequis : A1 partie 1 (suite du groupe 1)**

Livre conseillé pour suivre le cours : Studio 21 niveau A1, Gesamtband edition « Cornelsen Verlag » ISBN 9783065205269

Elémentaire		Indépendant		Expérimenté	
A1	A2	B1	B2	C1	C2
Découverte	Intermédiaire	Seuil	Avancé	Autonome	Maîtrise
6ème	4ème	3ème	Lycée	Bac	

Principe

L'Institut Municipal contribue aux côtés des autres acteurs, à la formation tout au long de la vie et permet ainsi aux Angevins d'entretenir leurs connaissances et à mieux comprendre la réalité et les évolutions de notre monde.

Les conférences ainsi que les séances publiques de langues sont volontairement gratuites pour permettre l'accès du plus grand nombre, parce que la connaissance favorise le vivre-ensemble et constitue sans aucun doute, un des piliers de la construction de la citoyenneté.

> Les séances publiques gratuites de l'Institut municipal sont ouvertes à tous **de mi septembre 2019 à fin mai 2020, sans inscription.**

> Pour démarrer une séance, il suffit de vous rendre à l'Institut municipal 15 minutes avant l'horaire prévu et de vous diriger directement vers la salle indiquée dans le hall d'entrée.

> Vous gérez votre propre assiduité.

> Aucun certificat ne peut être délivré pour ce type de séances.

> **Pas de séances publiques durant les vacances scolaires :**

- **Du 20/10/2019 au 3/11/2019**
- **Du 22/12/2019 au 5/01/2020**
- **Du 16/02/2020 au 01/03/2020**
- **Du 12/04/2020 au 26/04/2020**

*** Bonnes séances ***